

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 832

présenté par  
M. Delautrette et M. Le Gac

-----

**ARTICLE 13**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« *I ter.* – Au I de l'article L. 5842-5 du même code, la référence : « n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » est remplacée par la référence : « n° du portant création d'un statut de l'élu local ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 17, substituer aux mots :

« Le I entre »,

les mots :

« Les I et *I ter* entrent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination outre-mer (Polynésie française).